

République Française

Département de la Creuse

Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/105

Objet : ADOPTION D'UN REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS RELATIVES AUX EVENEMENTIELS

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPARTUREAUX – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – JOUANNETAUD – PIIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

Pouvoirs :

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY, M. GUILLAUMOT a donné pouvoir à M. LALANDE, Mme SPRINGER a donné pouvoir à M. CHAUSSADE.

Suppléances :

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	50	57		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
57	-	-	-	-

Vu l'arrêté préfectoral n°23-2016-11-02-003 du 02 novembre 2016 portant fusion des communautés Creuse Thaurion Gartempe et Bourganeuf – Royère de Vassivière au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les élus de la nouvelle Ciате/Bourganeuf-Royère de Vassivière souhaitent continuer d'exercer leurs actions de soutien en faveur de la vie associative locale par la poursuite notamment de la contribution financière aux évènements fédérateurs favorisant le dynamisme, la fréquentation, la promotion et le rayonnement du territoire.

M. le Président propose au Conseil communautaire d'adopter un nouveau règlement d'intervention-cadre pour l'instruction des demandes de subventions relatives aux évènementiels.
(Règlement annexé à la présente délibération).

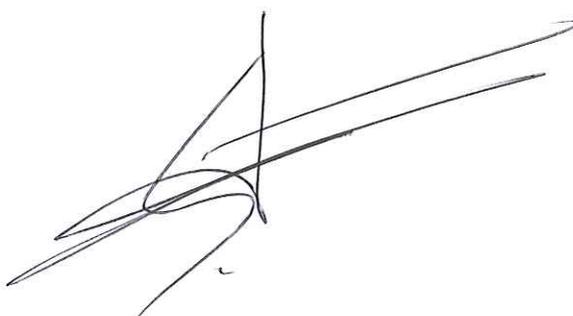
Après avoir pris connaissance de la proposition de M. le Président, le Conseil communautaire :

→ adopte à l'unanimité le règlement présenté pour l'attribution des subventions relatives aux évènementiels.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain Gaudy', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract, with several loops and a long horizontal stroke extending to the right.